

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

Etaient présents : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

--*-*-*-*-*

6) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2024 ET COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DES NEUF BUDGETS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

Le rapport annuel d'activités 2024 et les comptes financiers uniques 2024 (CFU) des neuf budgets de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer ont été diffusés aux conseillers municipaux avec la convocation au présent conseil municipal. Les élus étaient invités à en prendre connaissance avant cette réunion. Monsieur le Maire indique que ces documents sont toujours à disposition à l'accueil de la mairie.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 19 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

Etaient présents : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

--*-*-*-*-*

7) FESTIVAL LES INSULAIRES 2025 : PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA LOCATION D'UN STAND SUR LE VILLAGE DES ÎLES DU PONANT

La douzième édition du festival « Les Insulaires ! » s'est déroulée les 26, 27 et 28 septembre 2025 sur l'Île d'Arz. Une édition un peu particulière puisque l'Île d'Arz était la dernière des îles du Ponant à ne pas avoir reçu le festival. L'an prochain, celui-ci se déroulera à l'Île d'Yeu.

Ce festival, créé en 2011, est le rendez-vous consacré à la rencontre des îliens du Ponant. Débats, marché de producteurs, course de godilles, village des îles du ponant, concerts, spectacles et plus encore... sont l'occasion d'échanger, de discuter et de réfléchir à l'avenir de ces territoires. Se déplaçant d'île en île, le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux...

Un grand village d'animation est donc installé chaque année sur l'île d'accueil, baptisé le village des îles du Ponant. Il est composé d'une grande scène, d'un espace de restauration et d'une vingtaine de stands accueillant les îles et les partenaires de l'évènement.

L'Association du Festival des Îles du Ponant propose chaque année aux 4 communes de Belle-Ile de louer un stand pour sa promotion. Il s'agit d'une tente cottage de 3 x 3 m, avec électricité, 2 chaises et 1 table, gardiennage nocturne. Le coût total de cette location pour les 3 jours de festival s'est élevé cette année à 1200.00 euros TTC, soit 300.00 euros par commune de Belle-Ile.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la prise en charge financière, à hauteur de 300.00 euros TTC, de la location de ce stand.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler cette somme à l'Association du Festival des Îles du Ponant, sur présentation d'une facture.

Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour leur investissement dans la préparation et l'animation du stand représentant notre île. L'équipe a été récompensée en se voyant décerner le prix du plus beau stand du festival.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 19 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

Etaient présents : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

--*-*-*-*-*

8) INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE : ANNEE 2025

Conformément à la réglementation, le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église s'élève 126.91 euros pour 2025 pour un gardien ne résidant pas dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à mandater 126.91 euros à Monsieur le Curé au titre de 2025.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 19 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	: 9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 13	Publication	: 24 novembre 2025

Etaient présents : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

--*-*-*-*-*

9) PRISE EN CHARGE FINANCIERE DES FRAIS DE SCOLARISATION DES ELEVES DE LOCMARIA SCOLARISES A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BANGOR AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Les élus prennent connaissance des frais de scolarisation des élèves en école primaire publique à Bangor au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Des enfants domiciliés à Locmaria étaient scolarisés à l'école primaire publique de Bangor, 1 en maternelle et 5 en primaire.

La commune de Bangor, en tant que commune d'accueil, demande à Locmaria, commune de résidence de bien vouloir participer aux frais de scolarisation soit 2519.55 euros par enfant en maternelle et 525.62 euros par enfant en primaire.

Les conditions d'inscriptions règlementaires étant respectées, le conseil municipal décide de participer financièrement pour un montant total de 5147.65 euros.

Le conseil municipal, autorise le maire à mandater cette somme.

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2024, la commune ne participe plus aux frais de scolarisation pour les nouvelles inscriptions des enfants de Locmaria dans les écoles des autres communes.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 19 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE DE LOCMARIA

Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 19 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île-en-Mer, s'est réuni publiquement à la salle du conseil municipal après convocation légale, sous la présidence de Dominique ROUSSELOT, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	:	15	Date de convocation :	7 novembre 2025
Nombre de conseillers présents	:	9	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	:	13	Publication	: 24 novembre 2025

Etaient présents : Thomas BRON, Réjane CONAN, Aurélie BAUR, Marie-José JUGEAU, Maurice GAULAIN, Christophe SAMZUN, Didier LE GARREC et Sylvie LE PAN.

Absents excusés ayant remis pouvoir :

- Marie THUILLIER ayant remis pouvoir à Dominique ROUSSELOT
- Anne-France NAUDIN ayant remis pouvoir à Sylvie LE PAN
- Edouard BANNET ayant remis pouvoir à Christophe SAMZUN
- Yolaine DE CRUZ ayant remis pouvoir à Réjane CONAN

Absents excusés n'ayant pas remis pouvoir : Rozenn MAHEVO et Damien RIBOUCHON

Secrétaire de séance : Aurélie BAUR

--*-*-*-*-*

10) PARTICIPATION AUX PRIX DES INCORRUPTIBLES 2025-2026 – ECOLE COMMUNALE JEAN-YVES BANNET

Cette année scolaire, l'Ecole Maternelle et Primaire Publique Jean-Yves BANNET participe à nouveau à l'opération « Prix des Incorruptibles » : des livres destinés à des enfants allant de la maternelle au CM2 ont fait l'objet d'une sélection nationale. Ils sont mis à disposition des enfants afin qu'ils puissent effectuer un classement. Les enfants se constituent donc en jury. A noter que ces livres sont ensuite conservés à l'école.

La commune règle la facture d'achat des livres ainsi que l'adhésion au 37^e prix des Incorruptibles. Le montant est de 30 euros pour l'adhésion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais inhérents au Prix des Incorruptibles, à savoir, 30 euros au titre de l'adhésion et 390.14 €uros pour l'achat des livres.

Madame Réjane CONAN, Adjointe en charge des Affaires Scolaires, souligne que cette participation est très appréciée par les enfants depuis plusieurs années, ils sont heureux de lire la suite de certaines histoires l'année suivante. Ces lectures permettent la définition de nouveaux projets. Monsieur le Maire indique que ce prix permet aux enfants d'apprendre à comprendre, à juger et à voter, c'est une manière d'appréhender le devoir civique.

Fait et délibéré,
A Locmaria, le 19 novembre 2025.
Le Maire,
Dominique ROUSSELOT



Le Maire,
Dominique ROUSSELOT